APPEL A CANDIDATURES

RESIDENCES D'ARTISTES 2026

[LA CHAPELLE EN RESIDENCE]

Date limite de dépôt des candidatures : 15 Juillet 2025

Communauté de communes Pays d'Uzès - 9 avenue du 8 mai 1945- BP 33122 – 30703 UZES CEDEX
Tél : 04.66.03.09.00 / www.ccpaysduzes.fr / contact@ccpaysduzes.fr

APPEL A CANDIDATURES

RESIDENCES D'ARTISTES EN TERRITOIRE

« La Chapelle en résidence 2026 »

Dans le cadre des axes de développement du projet culturel de l'intercommunalité, la communauté de communes du Pays d'Uzès (CCPU) a mis en place depuis 2017 avec le soutien de la DRAC Occitanie, de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et du Département du Gard, des résidences d'artistes en territoire, visant à soutenir et accompagner la recherche artistique en lien avec les spécificités du Pays d'Uzès mais également à promouvoir la création contemporaine auprès de la population, notamment des jeunes, à travers des actions de médiation artistique et culturelle.

La CCPU invite donc des artistes dans le secteur des arts visuels (peinture, photographie, vidéo, cinéma, audiovisuel, arts numériques, sculpture, dessin, illustration) de tous horizons et domaines à postuler à la nouvelle édition de ce programme de soutien à la création contemporaine.

En 2026, la CCPU met en place une résidence d'artistes pour une période de 8 semaines non consécutives selon les modalités suivantes :

1. Contexte

Ce dispositif, porté par la Direction de la Culture et de l'Ombrière (DCO), s'intègre dans une politique culturelle active menée par la communauté de communes afin de développer des actions culturelles innovantes (notamment participatives) et expérimentales sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit aussi, pour la CCPU de proposer, soutenir et accompagner des démarches et projets artistiques, en direction de tous les publics, avec une attention particulière envers la jeunesse et les publics empêchés, pour permettre à ces publics de se familiariser avec des pratiques artistiques contemporaines permettant un enrichissement individuel mais aussi collectif.

Les actions de création sont menées en transversalité avec les services intercommunaux : Petite enfance, enfance et jeunesse, politique de la ville, réseau des bibliothèques, espace culturel intercommunal de l'Ombrière Pays d'Uzès, communication, afin de poursuivre la dynamique de projets engagés sur le territoire.

Objectifs :

Avec ce dispositif, la CCPU souhaite :

- Favoriser la création et la recherche artistique sur son territoire
- Nourrir, à travers un regard et une démarche artistique, des visions spécifiques et sensibles du Pays d'Uzès, de ce(ux) qui le composent et le font vivre
- Offrir aux artistes une visibilité auprès de tous les publics, des acteurs locaux, des réseaux professionnels
- Encourager les liens interculturels et intergénérationnels, dès le plus jeune âge, autour de l'art et des artistes contemporains
- Permettre l'accès du public, notamment les plus jeunes et les publics empêchés, à la création en général et en particulier à l'art contemporain, à travers l'éveil et l'éducation artistique et culturelle

2. Dates indicatives de résidence et de limite de dépôt des candidatures

La résidence sera réalisée sur une durée de **8 semaines non consécutives entre mars et novembre 2026, réparties en 2 périodes maximum,** qui intègreront **plusieurs étapes : immersion, recherche, création, médiation, restitution**

Date limite de dépôt des candidatures : 15 Juillet 2025
Le lauréat sera informé au plus tard fin octobre 2025

3. Moyens financiers et matériels

- **Mise à disposition de lieux** : un atelier (chapelle de la médiathèque (42 m²) et ses extérieurs) avec accès internet, wifi, cuisine, et un lieu d'exposition (salle d'exposition de la médiathèque – plan disponible sur demande) : Médiathèque d'Uzès, 41 le Portalet, 30700 Uzès.

Entrée de la chapelle

Cuisine de la chapelle

Salle d'exposition à la médiathèque d'Uzès

- **Prise en charge de l'hébergement et des frais de restauration** durant la période de la résidence. L'hébergement choisi par la CCPU se situe au cœur de la ville d'Uzès à 50 m du centre-ville, à 10 minutes à pied de la médiathèque d'Uzès (résidence de tourisme, appartement au calme avec balcon ou terrasse). Les frais de repas seront également pris en charge par la CCPU sur la base d'un forfait journalier de 25 €.
- **Une bourse de résidence de 6 000 euros** : cette bourse sera répartie en honoraires artistiques, honoraires de médiation, frais de production (fournitures et consommables) et forfait de déplacements. Si la résidence concerne un collectif d'artistes, la bourse de résidence sera à partager entre les membres du collectif.
- La **mise à disposition**, si besoin, d'un **vélo électrique** pour favoriser les modes de déplacements doux durant la période de résidence.
- Mise en place d'une **communication** de projet et de publicité autour des actions.
- **Mise en relation avec les acteurs du territoire** (autres artistes, enseignants, services intercommunaux…), en particulier pour la structuration des actions de médiation dans le cadre de la résidence.

Un contrat d'accueil en résidence d'artiste dans le cadre d'une résidence de création, de recherche et d'expérimentation sera signé entre la collectivité et le (ou les) artiste(s) retenu(s).

4. Critères de sélection

Le comité de sélection portera une attention particulière aux démarches de création :

- favorisant les interactions avec les publics et une construction en association avec les acteurs locaux, la communauté scolaire, éducative, associative, culturelle et les habitants.
- propices au développement des sensibilités, au décloisonnement, au questionnement individuel comme collectif,
- se dirigeant vers l'exploration d'un territoire humain comme géographique, l'expérimentation par le croisement de disciplines et d'approches singulières et une forme de "poétisation" du quotidien.
- prenant en compte les enjeux de la transition écologique et sociétale en Pays d'Uzès

Critères d'éligibilité :

- Chaque candidat, de nationalité française ou étrangère, doit avoir à son actif une production significative et parler français.
- Chaque candidat devra fournir un avis SIREN attestant d'un code APE/NAF 9003A création artistique relevant des arts plastiques, 9003B autre création artistique ou 74.20Z activités photographiques

Pour postuler, merci d'envoyer à l'adresse as.delambre@ccpaysduzes.fr au plus tard le 15 Juillet 2025, les documents suivants :

- un curriculum vitae comprenant vos coordonnées (Nom, adresse postale, email, numéro de téléphone, n°SIRET/n°Maison des artistes, site internet éventuel, permis B s'il y a)

-une note d'intention décrivant le projet et les actions de médiations envisagées (maximum 1 page), pouvant contenir à titre indicatif : titre de projet, matériaux/techniques utilisés, types de partenariat(s) envisagés…

-un dossier de présentation de votre travail artistique avec des visuels (portfolio) (maximum 15 pages)

Si vous avez déjà présenté un travail en collaboration avec la Communauté de Communes Pays d'Uzès (CCPU), merci d'indiquer le nom du projet et sa date de présentation dans le corps de votre mail.

Cette résidence d'artistes est accompagnée et soutenue financièrement par :

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté Égalité Fraternité

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

CONSEIL DÉPARTEMENTAL GARD

Avec l'expertise de :

FRAC Occitanie Montpellier

E22 Art in residency

CARRÉ D'ART
MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN